

DECLARATION D'ACCORD / DE CONSENTEMENT POUR ENFANTS MINEURS

Les personnes mineures doivent être accompagnées par la ou les personnes ayant l'autorité parentale.

Lors des demandes pour les enfants sous autorité parentale conjointe le présent formulaire dûment complété et signé, avec copie du passeport ou de la carte d'identité du parent non présent doit être présenté en guise d'accord. S'il existe la preuve de l'autorité parentale unique ou conjointe, elle doit être produite.

Signataire

Nom

Prénom

NPA, lieu

No téléphone

Date de naissance

En qualité de représentant légal, j'autorise

Mon/mes enfants (nom, prénom et date de naissance)

1

2

3

4

A entreprendre les démarches permettant l'établissement d'une carte d'identité auprès du contrôle des habitants de Grolley, accompagné-s de sa/leur mère ou de son/leur père :

Madame / Monsieur

Grolley, le Signature

Annexe : copie de ma carte d'identité ou de mon passeport (obligatoire)